

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Revue économique franco-suisse  |
| <b>Herausgeber:</b> | Chambre de commerce suisse en France  |
| <b>Band:</b>        | 23 (1943)   |
| <b>Heft:</b>        | 3   |
| <b>Artikel:</b>     | M. Henry de Torrenté, membre d'honneur de la Chambre de commerce suisse en France       |
| <b>Autor:</b>       | [s.n.]  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-888950">https://doi.org/10.5169/seals-888950</a> |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## M. HENRY DE TORRENTÉ, MEMBRE D'HONNEUR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Comme nous l'indiquons dans le compte rendu publié ci-après, la Chambre de Commerce Suisse en France a décidé, lors de son Assemblée Générale du 27 février dernier, de conférer à M. Henry de Torrenté, Conseiller de Légation, Délégué aux Accords commerciaux près le Département fédéral de l'Economie publique à Berne, le titre de Membre d'honneur. En soumettant la proposition à l'Assemblée, le Président, M. Bitterli, retraça la belle carrière de M. de Torrenté. Nous sommes persuadés que les Adhérents de la Chambre de Commerce Suisse en France qui n'ont pas pu assister à cette réunion seront heureux de trouver ici les indications biographiques données par M. Bitterli.

M. Henry de Torrenté est né à Sion, dans le canton du Valais, le 5 novembre 1893. Il est toujours resté très attaché à sa région natale. D'ailleurs, pour ceux qui connaissent le paysage grandiose, mais mesuré, de cette partie de la vallée du Rhône, le ciel riant et limpide qui l'éclaire, il est facile d'expliquer les principaux traits de la personnalité de M. de Torrenté : la clarté et la largeur de son esprit, sa forte volonté, adoucie par une grande cordialité, et sa parfaite simplicité.

Son père joua un rôle de premier plan dans la politique suisse. Il représenta son canton au sein du Conseil des Etats et fut appelé à la présidence de ce dernier.

C'est à Sion et Einsiedeln (cantons de Schwytz), que le futur Conseiller de Légation reçut sa première instruction. Il fit ensuite ses études universitaires à Berne, à Bâle et à Genève, obtenant les grades de licencié en droit, licencié ès sciences sociales et licencié ès sciences commerciales. La sympathie qu'il inspirait à ses compagnons d'étude et son ascendant sur eux firent qu'il fut élu Président de l'Académie, c'est-à-dire de l'institution qui groupe les diverses sociétés genevoises d'étudiants. Il compléta sa formation théorique en accomplissant des stages dans une étude d'avocat, dans une banque et dans une compagnie d'assurance.

En 1922, il entra en rapport, pour la première fois, avec la chose publique, en qualité de Secrétaire du Délégué du Conseil fédéral pour la législation sociale.

Il fit ensuite un long voyage d'études en Angleterre. Rentré au pays en 1924, il fut nommé Secrétaire de l'Office fédéral du Travail.

Au cours de la période suivante, sans abandonner les questions sociales, il se consacra de plus en plus aux questions économiques. Attaché en 1925 au Secrétariat du Département fédéral de l'Economie publique, sous les ordres de M. Schulthess, il devint en 1926 Secrétaire de la Division du Commerce où il travailla sous la direction de M. Wetter, aujourd'hui Conseiller fédéral, puis, après le départ de ce dernier, sous les ordres de M. Stucki, l'actuel Ministre de Suisse en France. Ces fonctions l'amenèrent à participer, en qualité de Secrétaire des Délégations suisses, aux travaux du Congrès international de l'Emigration à Rome (1924), des Conférences internationales du Travail à Genève, de la Conférence des Prohibitions d'Importation et d'Exportation, à Genève et à Paris (1927-1929), ainsi qu'aux négociations commerciales avec divers pays.

Ainsi vint-il à Paris, en 1927, afin de prendre part aux pourparlers qui aboutirent à la conclusion d'une nouvelle convention commerciale entre la France et la Suisse. C'est à cette occasion que M. Stucki le désigna pour occuper les fonctions d'Attaché commercial à la Légation de Suisse à Paris, sous les ordres de M. le Ministre Du-

nant, avec le grade de premier Secrétaire. En 1932, il fut promu au rang de Conseiller de Légation. En 1935, il devint Chargé d'affaires ad intérim. Quand M. le Ministre Stucki arriva, en 1938, dans la capitale française, M. de Torrenté demeura à ses côtés, contrairement à l'usage diplomatique qui aurait voulu qu'on lui confiât un autre poste au moment où les fonctions ministérielles changeaient de mains.

Au début de la guerre, il organisa le rapatriement de la colonie helvétique, particulièrement des mobilisés, dans la Métropole et en Afrique du Nord. En juin 1940, il s'occupa de l'évacuation des Suisses de Paris. M. le Ministre Stucki ayant dû suivre le Gouvernement français en province, sa tâche devint particulièrement lourde. Il demeura à Paris jusqu'en juin 1941, date à

(Voir la suite page 45).



M. HENRY DE TORRENTÉ  
Conseiller de Légation, Délégué aux Accords Commerciaux,  
Membre d'Honneur de la Chambre de Commerce Suisse  
en France

à Bordeaux, et M. Max Boesiger, fils de notre si regretté trésorier, M. Oscar Boesiger, que nous avons eu la douleur de perdre au mois de mai dernier et à la mémoire duquel nous resterons fidèlement attachés. Le mandat de trésorier a été confié à M. Francis Baraz.

En raison de l'extension prise par nos services, le fonctionnement du Secrétariat de la Section a exigé l'engagement en fin d'année d'un secrétaire-adjoint. L'effectif des membres rattachés à la Section de Marseille a atteint le nombre de 428 au 31 décembre 1942.

La place nous manque pour nommer les autorités, les institutions et les personnalités de nos deux pays avec lesquelles nous avons été en relation au cours de l'exercice écoulé. Nous leur adressons ici l'expression de notre gratitude et de notre satisfaction pour le travail exécuté en commun.

Si une exception mérite toutefois d'être faite en faveur de la Chambre de Commerce de Marseille, il convient aussi de réservé une mention particulièrement élogieuse à l'inten-

tion de la Légation de Suisse à Vichy, toujours si attentive à nos efforts. Que M. le Ministre Stucki, Président d'honneur de notre Compagnie, veuille bien agréer nos sentiments de très haute estime et d'affectionné dévouement.

Nous voudrions aussi remercier tous nos fidèles adhérents qui ne nous ont pas ménagé non plus leur concours et leur sympathie.

Nous appelons de tous nos vœux le proche retour de temps meilleurs. Si les relations commerciales franco-suisses traversent en ce moment une phase critique, il est reconfortant de constater que les deux pays conservent intacts leur confiance mutuelle et le désir de s'entr'aider dans toute la mesure autorisée par les circonstances.

Marseille, le 3 février 1943.

Chambre de Commerce Suisse en France,  
Section de Marseille et du Sud-Est:

Le Président :  
**Louis BOVET.**

## M. HENRY DE TORRENTÉ, MÉMBRE D'HONNEUR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

(Suite de la page 34)

laquelle la Légation fut remplacée par un Consulat dont la direction fut confiée à M. Naville.

M. de Torrenté rentra en Suisse où il assuma divers commandements dans l'armée. Il fut promu au grade de Colonel d'Etat-Major général le 31 décembre 1941. Mais l'Administration civile avait besoin de lui. Le 1<sup>er</sup> janvier 1942, il est attribué jusqu'à nouvel ordre au Département fédéral de l'Economie publique comme Délégué aux Accords commerciaux. C'est en cette qualité qu'il est chargé actuellement des relations économiques de la Suisse avec la France, l'Espagne, le Portugal et les Etats-Unis d'Amérique. Ainsi a-t-il présidé la délégation suisse aux négociations commerciales franco-suisses de l'automne dernier.

Durant tout le temps qu'il fut chargé des affaires commerciales à la Légation de Suisse à Paris, M. de Torrenté, qui est un travailleur infatigable, s'est assimilé toutes les données du problème des relations économiques franco-suisses. Sa compétence, dans ce domaine, est absolument complète et l'on se doute des services que, dans ces conditions, il a pu rendre à la cause des rapports commerciaux entre les deux pays, notamment lors de la conclusion des traités de commerce de 1934 et 1937 et de la Convention, signée en 1937, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts directs. Dans ses nouvelles fonctions il continue de mettre son intelligence et ses connaissances au service des échanges entre les deux nations. Sa présence à l'un des postes de direction de ces courants commerciaux est tout à la fois une sérieuse garantie et un encouragement précieux.

Dès son arrivée à Paris, il reconnut et il ne cessa de soutenir les efforts de la Chambre de Commerce Suisse en France, à laquelle il apporta son adhésion en 1929. Il n'a jamais refusé ses conseils et son appui à cette Compagnie et il a bien voulu solliciter son avis en maintes occasions. Rien ne pouvait être plus heureux pour le développement de cette Institution que la sympathie active de ce grand spécialiste des rapports franco-suisses. En lui conférant le titre de Membre d'honneur, elle a tenu à lui donner un témoignage de sa gratitude et de son estime.

En terminant cet article, nous ne saurions mieux faire que reproduire les paroles prononcées par M. Walter Stucki, Ministre de Suisse en France, devant la 27<sup>e</sup> Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France pour la remercier de l'hommage rendu par elle à M. de Torrenté.

« Vous me connaissez assez pour savoir que j'ai toujours eu la témérité de me charger de devoirs qui ne m'incombent pas, mais la nomination comme membre d'honneur de votre Compagnie, de mon excellent ami et collaborateur de longue, très longue date, M. Henry de Torrenté, me donne la possibilité de vous remercier en son nom. M. de Torrenté est en Suisse. Les communications — hélas, nous le savons tous — sont très difficiles, mais je ne voudrais pas que des remerciements ne fussent pas exprimés immédiatement pour cette distinction si méritée et par quelqu'un qui se flatte d'avoir été toujours, pour lui, plus un ami qu'un chef. Messieurs, au nom de M. de Torrenté, je vous remercie de tout cœur. »